

<http://ugtg.org/spip.php?article2184>



Une stèle à la mémoire des premiers Français en Guadeloupe : au-delà du cynisme !



- La Guadeloupe -
Date de mise en ligne samedi 31 janvier 2015

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

lundi 26 janvier 2015

Si en novembre dernier, les Guadeloupéens pouvaient se satisfaire de voir le Gwoka inscrit sur la liste de patrimoine culturel immatériel [1] de l'UNESCO, Il y a quelques semaines, ces mêmes citoyens ont découvert que des « Blancs péyi » les invitaient [2] à l'inauguration de la stèle commémorant l'arrivée des premiers Français en Guadeloupe, 29 juin 1635, initiée par le Cercle culturel Auguste Lacour [3]. Organisations et associations, mobilisées, ont alerté l'ensemble des Guadeloupéens pour que pression soit faite afin de dénoncer et de contrer ce projet.

Le LKP, quant à lui, a envoyé un courrier [4] au Président de la République pour dénoncer que jusqu'à maintenant faire l'apologie de l'esclavage n'est toujours condamnable par la loi.

Une semaine avant un tel affront, la mairie de Sainte-Rose vient d'annuler cette inauguration en précisant qu'elle n'avait pas été informée d'un tel projet, pourtant cette stèle devait être installée sur un espace public dépendant de cette commune.

Après la loi visant à reconnaître les bienfaits de la colonisation [5], particulièrement les articles 1 [6] et 4.2 [7], combattue par nombre d'organisations et d'associations de la solidarité politique internationale, c'est maintenant au tour des békés d'imposer leur relecture de l'histoire coloniale faite de racisme, de discrimination raciale. Les vannes du racisme n'ont jamais cessé d'être présentes, parfois muettes, tapies dans l'ombre, prêtes à rebondir pour telle ou telle raison. Aujourd'hui, au nom de la liberté d'expression, de la guerre contre le terrorisme, au prétexte d'une crise économique-financière organisée par les tenants du capital et de l'impérialisme, les vannes de la domination, dans ses aspects les plus ignobles, sont ouvertes et tout ce qui était tu se trouve réifié. Ainsi de la colonisation et de ses bienfaits, de la découverte des îles de la Guadeloupe et de la Martinique, de l'extermination des Kalinas et des Indiens Caraïbes qui y vivaient, de l'exportation massive d'hommes, de femmes et d'enfants arrachés à leur continent pour être esclavagisés par ceux qui ont justifié ce crime contre l'humanité au nom du christianisme, de la civilisation européenne et ensuite des droits de l'homme et de l'égalité.

Le projet d'une stèle à la mémoire des premiers colons, des premiers esclavagistes est une insulte à ces millions de personnes déportées, mises en esclavages, tuées par appât du profit. C'est une insulte aux descendants de cette histoire ; c'est une insulte au combat mené par nombre d'entre eux pour la faire sortir de l'ombre car elle est commune à l'ensemble de l'humanité ; c'est une insulte à la dignité humaine, à la non-discrimination et à l'égalité.

La Fondation Frantz Fanon dénonce la volonté des descendants de colons de vouloir, avec cynisme, réécrire une histoire en la tronquant, la mythifiant mais elle pointe aussi la politique de ce gouvernement, comme celle des gouvernements antérieurs, qui n'a jamais rompu avec les éléments de la colonialité du pouvoir mais au contraire ne cesse de surfer sur l'idéologie de la domination et de l'aliénation. Il est temps d'appeler à une réelle reconnaissance de ces crimes contre l'humanité qui ne les cantonne pas dans une loi mémorielle.

Notes

[\http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/po...

[2] « Les membres du Cercle culturel Auguste Lacour ont le plaisir de vous inviter, Samedi 31 Janvier 2015 à 14h30 précises, à l'inauguration de la stèle commémorant l'arrivée des premiers Français en Guadeloupe le 29 juin 1635. Le lieu : tout au bout de la « Pointe Allègre », commune de Sainte-Rose. Une pancarte vous indiquera le chemin d'accès, qui se trouve un peu avant la plage de Cluny ».

[3] Association loi 1901, déclarée le 28/09/2008 - Voir le site [http://www.net1901.org/association/...](http://www.net1901.org/association/)

4[<http://thelinkfwi.blogspot.com/2015...>

[5] Loi française n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés

[6] Article 1 : « La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'oeuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. »

[7] Article 4.2 : « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit »

Mireille Fanon-Mendes-France

Experte du groupe de travail sur les Afro Descendants au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU

FONDATION FRANTZ FANON président d'Honneur : Aimé Césaire Fondationffanon@hotmail.com
www.frantzfanonfoundation-fondationfrantzfanon.com